

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2018

PLFR POUR 2018 - (N° 1405)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE LIMINAIRE

I. – À la deuxième ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« -2,2 »

le nombre :

« -1,8 ».

II. – En conséquence, à la dernière ligne de la même colonne, substituer au nombre :

« -2,6 »

le nombre :

« -2,4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à répondre aux préconisations européennes de réduction du déficit structurel de 0.5 point de PIB par an. Compte tenu du contexte économique actuel l'effort de réduction de 0.1 point, par rapport à l'exécution 2017, est insuffisant.